

RÉSIDENCES

Le magazine des locataires de Vendée Habitat / N° 81 Juillet 2026

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le "Zoom sur" de ce numéro est consacré au bien vivre ensemble, une thématique essentielle pour favoriser des relations harmonieuses au quotidien.

AU SOMMAIRE

QUOI DE NEUF

✓ Page 2

HABITAT INCLUSIF À FROIDFOND



ZOOM SUR...

✓ Page 4

BIEN VIVRE ENSEMBLE

DE VOUS À NOUS

✓ Page 7

BARBECUES : SOYEZ VIGILANTS



Le futur a de l'expérience

ÉDITO

Isabelle RIVIÈRE
Présidente de Vendée Habitat

Prenons soin les uns des autres !

Nous venons de traverser plusieurs épisodes consécutifs de chaleur d'une ampleur exceptionnelle. Ils nous rappellent à quel point nous devons être vigilants à notre voisin, à notre voisine.

Il est de notre responsabilité collective de veiller aux plus fragiles d'entre nous, aux personnes isolées ou plus vulnérables et de signaler toute situation anormale aux services compétents (Secours, communes, services sociaux, ...).

En consacrant le dossier central au Bien vivre ensemble, nous souhaitons renforcer la sensibilisation sur les bonnes relations à entretenir entre locataires et avec nos collaborateurs. Il en va du maintien de la tranquillité résidentielle dans le cadre duquel chaque locataire est un acteur !

Plus que jamais notre démarche de transition durable et responsable prend tout son sens ...

Nous ne pouvons pas être indifférents face à ces vagues de chaleur dont on sait qu'elles devraient se reproduire à l'avenir. C'est pourquoi j'ai décidé, avec notre Gouvernance, d'accélérer en 2024 notre démarche en matière de transition durable et responsable. L'objectif est à la fois simple et complexe : limiter notre impact carbone tout en apportant les solutions logements indispensables dans nos Territoires et renforçant l'attractivité de patrimoine.

Baisse drastique des énergies fossiles (éradication des dernières chaudières fioul, par exemple), anticipation accrue des futures réglementations environnementales, essor de la mobilité à faible impact carbone, ... sont autant d'actions notables qui montrent notre engagement et notre ambition.

1 Loger les actifs à Saint-Fulgent

À Saint-Fulgent, Vendée Habitat lance la construction d'une résidence sociale de 50 logements dédiée aux actifs. Ce projet répond à un enjeu local majeur : le manque de logements qui freine le recrutement des entreprises sur un territoire pourtant dynamique.

La gestion de cet équipement sera assurée par le Groupe Établères.

Vendée Habitat assure la maîtrise d'ouvrage de cette construction qui comprend 50 logements collectifs en R+2 (38 T1, 10 T1bis et 2 T2) entièrement meublés et équipés.

Cette résidence comportera également une salle commune et une laverie.

Avec cet investissement d'environ 4 millions d'euros, Vendée Habitat confirme son engagement pour faciliter l'installation des actifs et soutenir le développement économique du territoire.



2 Succès de la matinée entreprises

À l'occasion du renouvellement des marchés d'entretien courant, une matinée d'information et d'échanges à destination des entreprises a été organisée le 19 mai dernier, réunissant une cinquantaine de participants.

Ce temps fort a permis de présenter en détail les nouveaux marchés (lots maçonnerie, peinture-sol, électricité, menuiserie-quincaillerie, plomberie-sanitaire, couverture-étanchéité-bardage.), mais également d'aborder les aspects juridiques, les clauses sociales

et les enjeux liés à la relation client, au cœur des interventions quotidiennes.

Deux entreprises ont par ailleurs partagé leur retour d'expérience, témoignant de la qualité du partenariat avec Vendée Habitat et des relations de confiance entretenues avec les équipes.

Ces échanges riches, concrets et constructifs ont été largement appréciés confirmant l'intérêt de ces temps de rencontre et de dialogue.



3 Un programme d'habitat inclusif à Froidfond

Face au vieillissement croissant de la population et au manque de structures adaptées sur le territoire, Vendée Habitat lance un nouveau programme d'habitat inclusif.

Ce projet prévoit la réalisation de 8 logements en habitat inclusif (6 T2 et 2 T3) et d'une salle commune de 60 m².

Il s'agit de petits logements, de plain pied, spécialement adaptés pour le public cible. Ils sont situés au cœur d'un quartier d'habitat pour une intégration optimale des futurs résidents.

Vendée Habitat investit 1 302 000 €, dans ce programme qui répond aux objectifs de la commune avec le soutien de la CNSA et du Conseil départemental de la Vendée.



CLÉS EN MAIN...

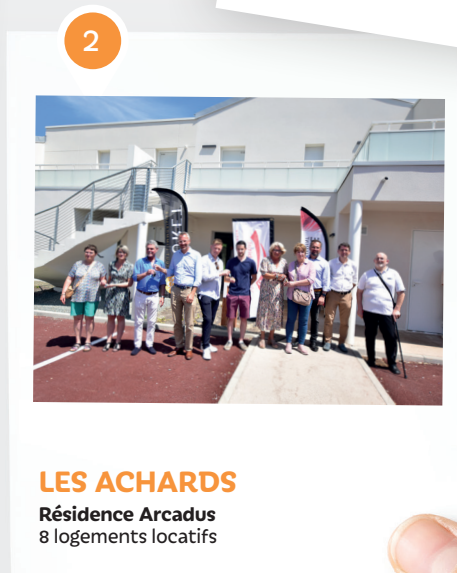
15972

LOGEMENTS

Au 31 juillet 2026, l'office compte
un patrimoine de 15 972 logements
sur le département de la Vendée.

2992

ÉQUIVALENTS LOGEMENTS FOYERS
(EHPAD, Résidences sociales, ...)



SIGNATURE D'UN PARTENARIAT AVEC LA BOCAINE AUX HERBIERS

Vendée Habitat, premier bailleur social de Vendée et La Bocaine, constructeur de maisons individuelles Vendéen, ont officialisé le 6 mars dernier un partenariat qui s'inscrit dans une volonté commune de

développer des programmes de logements performants, durables et ancrés localement.

Cette ambition partagée vise à répondre aux besoins des habitants

tout en accompagnant les collectivités locales dans le développement de projets d'habitat respectueux de l'environnement et adaptés aux enjeux du territoire vendéen.

ZOOM

SUR

...

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Se dire bonjour, se respecter, s'entraider... Le bien vivre ensemble repose avant tout sur des gestes simples du quotidien.

Dans nos résidences, chacun contribue à créer un cadre de vie agréable, serein et convivial.

En adoptant des comportements respectueux et en cultivant le dialogue, il est possible de favoriser une atmosphère positive et de renforcer les liens entre voisins.

LE LIEN ENTRE VOISINS, AU CŒUR DE LA QUALITÉ DE VIE

Des gestes simples qui font toute la différence

Vivre en collectivité implique de prêter attention aux autres. Au quotidien, des gestes simples permettent de préserver la tranquillité de chacun et de favoriser un environnement harmonieux.

- respecter le calme, notamment le soir,
- maintenir propres les parties communes,
- utiliser les équipements collectifs avec soin et adopter un comportement respectueux dans les espaces partagés sont autant d'attitudes essentielles.

Se mettre à la place de ses voisins reste souvent le meilleur réflexe pour prévenir les tensions et encourager le respect mutuel.

Le bruit: premier sujet de tensions

Le bruit reste la principale source de conflits entre voisins. Une télévision trop forte, des déplacements bruyants ou des travaux mal programmés peuvent vite créer des désagréments. Pourtant, quelques gestes simples suffisent à les éviter :

- adapter le volume sonore,
- prévenir ses voisins en cas

d'événement ou de travaux et rester attentif à l'impact de ses activités sur son entourage contribuent à préserver la tranquillité de tous.



Lorsqu'une gêne apparaît, privilégier l'échange et la communication permet souvent de trouver une solution rapidement.

Respecter les espaces communs et partagés

Les espaces communs sont partagés par tous et leur bon état dépend de chacun.

- déposer ses déchets dans les lieux prévus, respecter les consignes de tri,
- ne pas encombrer les halls ou les couloirs et utiliser correctement les parkings contribuent à garantir un cadre de vie agréable.

Un espace bien entretenu est non seulement plus agréable, mais aussi plus sûr pour tous les locataires.

SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE AU QUOTIDIEN

Partager les espaces extérieurs dans le respect

Aux beaux jours, jardins, balcons et abords des résidences deviennent de véritables lieux de vie. Pour que chacun en profite pleinement, quelques règles simples s'imposent :

- limiter les nuisances sonores,
- préserver la propreté,
- respecter la tranquillité de tous.

Ces espaces contribuent pleinement à la qualité de vie au sein de la résidence.

Créer du lien entre voisins



Le bien vivre ensemble ne repose pas uniquement sur des règles, mais aussi sur l'entraide et la convivialité entre habitants. Un service rendu, quelques échanges au quotidien ou une attention portée à une personne isolée renforcent le lien social et le sentiment de sécurité. Ces petits gestes participent à créer un cadre de vie plus humain et chaleureux.

Un extérieur soigné, un cadre de vie préservé

Les locataires disposant d'un jardin individuel sont responsables de son

entretien au quotidien. La tonte régulière de la pelouse, la taille des haies ainsi que l'entretien général des espaces extérieurs permettent de préserver un cadre de vie agréable pour tous. Un jardin entretenu contribue à la qualité du lieu de vie et au respect du voisinage. Nous vous remercions de veiller à ces bonnes pratiques, essentielles pour le bien-vivre ensemble au sein de votre résidence.



Le bien vivre ensemble repose avant tout sur le respect de chacun

Le bien vivre ensemble repose avant tout sur le respect de chacun, qu'il s'exprime dans les comportements, les attitudes ou les usages du quotidien. Cela implique de prendre en compte les besoins et la tranquillité des autres, tout en adoptant des gestes simples qui facilitent la vie collective.

Au-delà du respect, c'est aussi par l'écoute, le dialogue et un véritable esprit de solidarité que se construit un cadre de vie agréable.

Chacun, à son échelle, peut contribuer à renforcer les relations entre voisins, à créer un climat de confiance et à faire de la résidence un lieu accueillant, harmonieux et durablement agréable à vivre.

Respectez le travail du personnel de proximité

Respecter le travail du personnel de proximité, c'est avant tout reconnaître leur rôle essentiel dans le quotidien des résidences.

Gardiens et agents d'entretien assurent au quotidien de nombreuses missions indispensables à la qualité de vie des habitants : entretien des résidences, veille à la sécurité, accompagnement des locataires et suivi du cadre de vie. Des missions qui exigent rigueur, disponibilité et sens du service.

Adoptez une attitude respectueuse

Adopter une attitude respectueuse, faire preuve de courtoisie dans les échanges et suivre les consignes données contribuent à faciliter leur travail et à renforcer une relation de confiance.

Chaque geste compte au quotidien. Ne pas dégrader les équipements, signaler les problèmes de manière claire et constructive sont autant d'attitudes qui permettent d'améliorer l'efficacité des interventions.

Le personnel de proximité est également un relais important pour accompagner les locataires et répondre à leurs questions. En valorisant leur engagement et en privilégiant le dialogue, chacun participe à un climat plus serein.

Le respect mutuel permet ainsi de construire une relation positive et de garantir un cadre de vie agréable pour tous.



DROITS ET DEVOIRS : UN CADRE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

La vie en résidence repose sur des règles communes qui permettent de garantir le respect de chacun. Le règlement intérieur précise les obligations et les bonnes pratiques à adopter dans les logements et les espaces partagés.

En respectant ce cadre, chaque locataire contribue à maintenir une bonne entente et à assurer un cadre de vie équilibré.



UNE "NOUVELLE VIE" POUR LA RÉSIDENCE L'OcéAN À LONGEVILLE-SUR-MER

Vendée Habitat lance une nouvelle étape pour la résidence Océan, à Longeville-sur-Mer, dans le cadre du dispositif « Seconde vie ». Il vise à financer la réhabilitation d'ampleur en comprenant une rénovation énergétique ambitieuse, une durabilité et une amélioration du confort des habitants.

Ce programme ambitieux vise à engager des réhabilitations globales, conciliant performance énergétique, durabilité du bâti et amélioration du confort des habitants.

Depuis le 1^{er} juin 2026, un chantier de 8 mois a débuté, portant sur 8 logements. Sept d'entre eux bénéficieront d'une rénovation complète, tandis qu'un logement sera partiellement réhabilité en vue de sa mise en vente.

Les travaux concernent notamment le chauffage, la production d'eau chaude, la toiture, la ventilation et l'adaptation des logements.

Grâce à ces interventions, les logements passeront de la classe énergétique F à B.

Sur cette opération, l'office investit 637 000 €.



LA RÉHABILITATION DE RÉSIDENCE LES PÂQUERETTES À CHANTONNAY EST TERMINÉE

À Chantonay, la résidence Les Pâquerettes fait peau neuve avec un programme de réhabilitation portant sur ses 22 logements.

Ces travaux visent à améliorer durablement le cadre de vie des locataires, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment.

Un ravalement des façades a été effectué, les portes d'entrée remplacées et les couvertures nettoyées.

Dans les logements, les sols ont été renouvelés et les cuisines entièrement modernisées (faïence, évier, peinture).

Le confort a également été renforcé grâce au remplacement des WC et de la VMC, à la transformation des baignoires en douches, à l'amélioration de l'isolation des combles et à la mise en conformité électrique.

Une rénovation complète au service du bien-être des habitants.

EN BREF

1 La résidence Les Paturelles à Puyravault réhabilitée

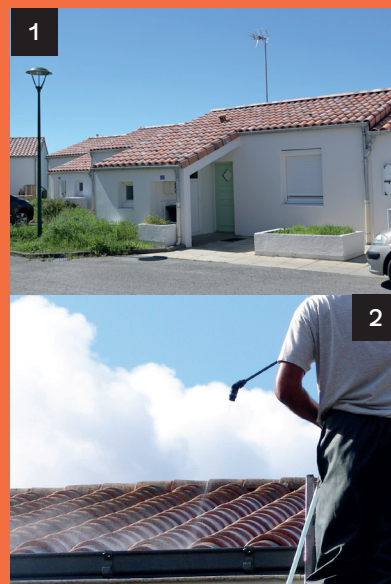
La réhabilitation de la résidence est désormais achevée. Afin d'améliorer le confort des locataires, des travaux, à la fois intérieurs et extérieurs, ont été réalisés.

Un accent particulier a été porté sur l'amélioration thermique, permettant d'atteindre une performance énergétique de classe C, gage de confort pour les occupants et de maîtrise des consommations.

Un programme de démoussage en cours de réalisation

Un programme de démoussage est en cours sur 43 résidences de l'office, réparties dans 38 communes du département.

Cette opération d'entretien concerne au total 879 logements, afin d'assurer la durabilité des toitures et de préserver le cadre de vie des locataires.



DE VOUS À NOUS

Piscine et spa ne s'installent pas n'importe où!

Les piscines gonflables et les spas sont uniquement autorisés dans les pavillons individuels disposant d'une terrasse de plain-pied. Leur utilisation doit impérativement respecter le voisinage et ne pas porter atteinte à l'environnement.

Avant toute installation, une demande préalable auprès de votre agence est obligatoire.

En revanche, ces équipements sont strictement interdits dans les logements collectifs ou intermédiaires, que ce soit sur les balcons, les terrasses ou à l'intérieur des logements.

Enfin, l'installation de bassins d'agrément est également interdite.



Sous-louer son logement est interdit

Dans le logement social, la sous-location est strictement interdite sans l'accord du bailleur. Le logement doit rester occupé par le locataire titulaire, car il est attribué selon des critères précis.

Même louer une chambre ou proposer son logement ponctuellement (via internet par exemple) est considéré comme une infraction sans autorisation.

Les conséquences peuvent être lourdes: résiliation du bail, amende pouvant atteindre 9 000 €,...

Au-delà des sanctions, cette pratique pénalise les ménages en attente d'un logement.

les parkings ne sont pas des aires de jeux



Avec les vacances d'été, les enfants jouent davantage à l'extérieur. Toutefois, les parkings ne sont pas adaptés à ces activités et présentent des risques importants liés à la circulation des véhicules.

Nous vous rappelons qu'ils sont exclusivement réservés au stationnement.

Merci de veiller à ce que vos enfants utilisent les espaces verts ou les zones de jeux prévues à cet effet.

Canicule : soyons attentifs aux plus fragiles

En période de canicule, la vigilance collective est essentielle. Les personnes âgées, les enfants en bas âge ou encore les personnes malades sont particulièrement vulnérables face aux fortes chaleurs.

Un simple geste peut faire la différence : prendre des nouvelles, proposer de l'eau, vérifier que le logement reste frais. Restons attentifs à notre entourage et solidaires dans ces moments difficiles.

Élection des représentants des locataires

Tous les 4 ans, les locataires doivent élire leurs représentants au conseil d'administration. Ils participent à la prise de décisions de l'organisme, veillent au respect des règles d'attribution des logements, etc. Ils ont les mêmes pouvoirs que les autres administrateurs. **Les élections se dérouleront fin novembre.**

Vous serez régulièrement informés des modalités de ces élections (méthode de vote, dates, ...), via le journal Résidences, vos avis d'échéance et notre site internet.

EN BREF

Du bon usage des barbecues

L'été est la période la plus propice pour faire des barbecues.

Nous vous rappelons, comme il est stipulé dans le règlement intérieur, que l'usage des barbecues est interdit sur les balcons en immeuble collectif (sauf appareils exclusivement électriques), ainsi que sur les parties communes (espaces verts, parkings, etc.).



Si vous utilisez un barbecue à charbon dans le jardin de votre logement individuel, il est important de respecter certaines règles de prudence. Veillez à installer votre barbecue à l'abri du vent sur une surface stable et à l'éloigner des matériaux combustibles et de la végétation.

Enfin, n'utilisez jamais de liquide inflammable pour allumer un feu ou raviver des braises.

Affichez vos noms sur les boîtes aux lettres

Afin de limiter les erreurs de distribution du courrier et d'éviter le retour de certaines lettres, il est important de veiller à une identification claire de votre logement.

Nous vous recommandons ainsi de faire apparaître de manière lisible, au minimum, votre nom et votre prénom sur la boîte aux lettres.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que l'entretien de votre boîte aux lettres, notamment son nettoyage ou son démaillage, relève de la responsabilité des locataires.

Un bon entretien contribue non seulement à la lisibilité des informations, mais également à la bonne tenue des parties communes.



BAIL
RÉEL
SOLIDAIRE

APPARTEMENTS
T2 à T4

À partir de

123 900 €

Givrand
Saint-Jacques



Plus
d'informations sur
ce programme



02 51 09 03 64

accession@vendeehabitat.fr

www.vendeehabitat.fr

TRANCHE
DE VIE



VENDÉE HABITAT PARTENAIRE DE CHANTIERS D'INSERTION

À la résidence L'Enrilise, un chantier d'insertion s'est achevé fin mars. Réalisé en partenariat avec l'association Graine d'ID – Régie de Quartiers, l'opération a permis de rénover les peintures des halls d'entrée des bâtiments C et G, ainsi que plusieurs locaux techniques, améliorant durablement le cadre de vie des habitants.

Ce dispositif, porté par La Roche-sur-Yon, Ville et Agglomération, s'adresse à des jeunes de 16 à 20 ans en situation de décrochage scolaire. Sur des chantiers courts d'environ une semaine, ils participent à des travaux de remise en état des parties communes, encadrés par des professionnels, tout en découvrant les métiers du bâtiment.

Ces actions, menées avec des partenaires locaux, favorisent la découverte professionnelle et facilitent l'accès à l'emploi. Elles illustrent l'engagement de Vendée Habitat en faveur de l'insertion, avec chaque année de nombreuses heures de travail proposées à des publics en difficulté.